

Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté

SGDL Société des Gens de Lettres

CYCLE DE FORMATION

Du statut au contrat : mode d'emploi

Deux journées pour y voir plus clair dans les règles du métier d'auteur·rice

Mardi 15 décembre 2026 **Mardi 2 février 2027**

>> PUBLIC VISÉ

Auteur·rices de livres souhaitant mieux comprendre le cadre social, fiscal et juridique de leur activité, ainsi que leurs droits et obligations.

>> INTERVENANTS

Formation animée par **la Société des Gens de Lettres** (SGDL) :
- **François Nacfer**, responsable de la formation (jour 1)
- **Émilie Le Mappian**, responsable du service juridique (jour 2)

>> OBJECTIFS

- mieux comprendre le régime social et fiscal des artistes-auteur·rices ;
- identifier les démarches liées à la déclaration des revenus, aux cotisations sociales et à la protection sociale ;
- distinguer les différentes catégories de revenus et leurs modalités de déclaration ;
- acquérir les notions essentielles du droit d'auteur ;
- mieux comprendre les droits attachés à une œuvre et les conditions de leur cession ;
- identifier les principaux points de vigilance d'un contrat d'édition.

>> DATES ET LIEUX

- **mardi 15 décembre 2026, à Dijon** (Maison Rhénanie-Palatinat – 29 rue Buffon), 9h30-16h30 : social, fiscal et protection sociale
- **mardi 2 février 2027, à Besançon** (lieu à préciser), 9h30-16h30 : droit d'auteur et contrat d'édition

>> MODALITÉS DE FORMATION

Le cycle se déroule en présentiel sur deux journées indépendantes mais complémentaires.
Chaque journée alterne apports théoriques, explications pratiques et temps consacrés aux questions des participant·es.
L'inscription peut se faire pour l'ensemble du cycle ou pour une seule journée.
Les déjeuners sont libres.

>> CONTACT & INSCRIPTION

Renseignements auprès de l'Agence Livre & Lecture :
Marion Clamens, directrice • m.clamens@livre-bourgognefranchecomte.fr • 03 80 68 80 20

Formation gratuite sur inscription **avant le 4 décembre** en cliquant sur le bouton ci-dessous ou en copiant ce lien dans votre navigateur : https://forms.gle/hQzLdiLFvWqWusSt6

JE M'INSCRIS

Ministère de la Culture – Liberté, Égalité, Fraternité

Région Bourgogne Franche Comté

Fill

Du statut au contrat : mode d'emploi

Deux journées pour y voir plus clair dans les règles du métier d'auteur·rice

PROGRAMME

JOUR 1 — 15 DÉCEMBRE • DIJON
SOCIAL, FISCAL ET PROTECTION SOCIALE

9h30 • Accueil café

10h-12h30 • Les bases

1. LE RÉGIME SOCIAL DES ARTISTES-AUTEUR·RICES
Qui sont les artistes-auteur·rices ? Quelles sont les particularités du régime, ses avantages et ses inconvénients ?
Incidence de la déclaration fiscale sur les cotisations sociales.

2. LA DÉCLARATION FISCALE
Traitements et salaires ou BNC ? Quels documents remplir et comment ?

3. LE NUMÉRO DE SIRET
Comment l'obtenir ? Choisir son régime : micro-BNC ou déclaration contrôlée.

4. LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE
Bref point d'actualité et renvoi vers les ressources en ligne.
Les grandes lignes de la réforme et ses conséquences pour les artistes-auteur·rices : qui est concerné, à partir de quand et quels changements anticiper ?

5. LA PLURIACTIVITÉ ET LE CUMUL D'ACTIVITÉS
Beaucoup d'auteur·rices ne vivent pas uniquement de leur plume. Comment articuler les différentes activités ?

6. LES REVENUS ARTISTIQUES
Tour d'horizon des revenus artistiques et des évolutions intervenues depuis le 1er janvier 2021.
Quel type de rémunération pour quel type d'activité ?

14h-16h30 • Les cotisations sociales et les droits qui y sont attachés

7. LE PRÉCOMPTE ET LA DISPENSE DE PRÉCOMPTE
Comprendre le principe du précompte et les situations dans lesquelles s'applique la dispense.

8. LES COTISATIONS SOCIALES
À quoi servent-elles ? Comment sont-elles calculées ? Taux et assiettes de cotisations.

9. L'OUVERTURE DES DROITS
Validation des trimestres de retraite, indemnités journalières de la Sécurité sociale, formation professionnelle continue : comment ça marche ?

10. LA RETRAITE
Plafonnement des cotisations de retraite de base : comment se calcule-t-il ?
Retraite complémentaire : présentation du RAAP, de l'IRCEC et de la prise en charge Sofia.

11. L'URSSAF ARTISTES-AUTEURS
Quand faire sa déclaration ? Que déclarer ? Quand et comment payer ses cotisations ?

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
FiLL

Du statut au contrat : mode d'emploi

Deux journées pour y voir plus clair dans les règles du métier d'auteur·rice

PROGRAMME

JOUR 2 — 2 FÉVRIER • BESANÇON
DROIT D'AUTEUR ET CONTRAT D'ÉDITION

9h30 • Accueil café

10h-12h30 • Les bases du droit d'auteur

INTRODUCTION — RAPIDE HISTORIQUE DU DROIT D'AUTEUR
D'où vient le droit d'auteur ? En quoi diffère-t-il du copyright anglo-américain ?

1. QUELLES ŒUVRES SONT PROTÉGÉES PAR LE DROIT D'AUTEUR ?
Comment détermine-t-on ce qui est protégé et ce qui ne l'est pas ? Qu'est-il possible d'utiliser sans autorisation et dans quels cas une autorisation est-elle nécessaire ?

2. QUI EST L'AUTEUR·RICE ?
L'auteur·rice n'est pas toujours seul·e devant son clavier : création à plusieurs, différents modes de collaboration, auteur·rice salarié·e ou agent public…

3. QUELS SONT LES DROITS DES AUTEUR·RICES SUR LEURS ŒUVRES ?
Quels sont les droits dont dispose l'auteur·rice ? Comment les droits pécuniaires sont-ils gérés ? Qu'est-ce que la contrefaçon ?

14h-16h30 • Le droit du contrat d'édition

4. LE CONTRAT D'ÉDITION : DÉFINITION
Comprendre ce qui caractérise le contrat d'édition.

5. LES POINTS PRÉALABLES
L'exigence d'un écrit et le droit de préférence.

6. LE PÉRIMÈTRE DE LA CESSION DES DROITS
Quels droits l'auteur·rice cède-t-il ou elle à l'éditeur ? La cession peut-elle être limitée dans sa durée, son étendue géographique ou les droits concernés ?

7. LA RÉMUNÉRATION
Comprendre les principes encadrant la rémunération dans le contrat d'édition.

8. LES CAS DE RÉSILIATION AUTOMATIQUE
Identifier les situations permettant de mettre fin automatiquement au contrat.

BONUS — LES PROCÉDURES COLLECTIVES
Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires : les principales notions à connaître.

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
FILL